

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01942
Numéro SIREN : 883 673 535
Nom ou dénomination : 2AS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt 25170

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
Dépôt papier - Déclarations et annexes nées	
Déclaration née	
SI PME innovantes	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	
8 RUE DE MAINVILLE	adresse du siège social
91270 VIGNEUX SUR SEINE	Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement
sas2as@outlook.fr	Adresse de messagerie
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	
B ACTIVITÉ	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées	
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Oui
Si oui, nom du logiciel utilisé :	CIEL
Nom et adresse du comptable	
Salarié/Indépendant : Tél :	
Nom et adresse du conseil	
Salarié/Indépendant : Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	
n° d'agrément du CGA/OMGA :	
Visa : CGA/OMGA	
Viseur conventionné	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC	
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :	

	<p>Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :</p>
<p>3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-1-2), cocher la case ci-contre :</p>	
	<p>2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :</p>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable à 31 %			
Bénéfice imposable à 28 %			
Bénéfice imposable à 15 %			38
Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quinquies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	jeune entreprise innovante, art. 44 sexes-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		
Société d'investissements immobiliers cotée	Autres dispositifs		
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septies	
		Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies	
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (art. 234 nonies à 234 quindécies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF		Exercice clos en N		
		1 Brut	2 Amortissements - Provisions	3 Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
	Autres	014	016	
Immobilisations corporelles		028	030	
Immobilisations financières (1)		040	042	
Actif circulant				
Matères premières, approvisionnements, en cours de production		050	052	
Stocks	Marchandises	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	070	
	Autres (3)	072	074	1 525
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	086	1 245
Charges constatées d'avance		092	094	
Total II		096	098	2 770
Total général (I + II)		110	2 770	2 770
PASSIF				
Capital social ou individuel		120	124	1 000
Ecart de réévaluation		124		
Réserve légale		126		
Réserves réglementées		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		131		
Report à nouveau		134		
Résultat de l'exercice		136		32
Provisions réglementées		140		
Total I		142		1 032
Provisions pour risques et charges (4)				
Emprunts et dettes assimilées		156		151
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés		166		1 581
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		172	169	6
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		1 738
Total général (I + II + III)		180		2 770
Renvois				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		195
(2) Dont créances à plus d'un an		197		
(5) Coût de revient des immobilisations			182	

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises 210 43 948

Production vendue

biens 215 214

services 217 218

Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production) 222

Production immobilisée 224

Subventions d'exploitation reçues 226

Autres produits 230

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) 232 43 948

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane) 234 33 273

Variation de stock (marchandises) 236

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) 238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) 240

Autres charges externes dont crédit bail : mobilier 242 7 121

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) 243 3 516

Rémunérations du personnel 250

Charges sociales 252

Dotations aux amortissements 254

Dotations aux provisions 256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259

dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260

Total des charges d'exploitation (II) 264 43 910

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits et charges divers 270 38

Produits financiers

(III) 280

Produits exceptionnels

(IV) 290

Charges financières

(V) 294

Charges exceptionnelles

Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347

Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348

Impôts sur les bénéfices (VII) 306 6

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

310 32

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporteur le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2					
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					
316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
318					
Provisions non déductibles					
322					
Impôts et taxes non déductibles					
324					
Divers, dont					
intérêts excédentaires des					
cptes-cis d'associés					
247					
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM					
248					
(Part de loyers dispensés de réintégration)					
249					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options					
251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
997					
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexes)					
986					
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)					
987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)					
127					
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)					
138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)					
981					
Jeune entreprise innovante (44 sexes A)					
989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)					
991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					
992					
Investissements outre-mer					
344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)					
345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					
993					
Créance due au report en arrière du déficit					
346					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					
643					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					
645					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					
647					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)					
648					
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					
641					
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					
990					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					
649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					
352					
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					
356					
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					
dont imputés sur le résultat :					
360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					
370					
32					
372					

Montant	Libellé
	Divers à déduire
Montant	Libellé
	Divers à réintégrer

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES		Formulaire néant		X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS						
Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
600	602	604	606	Amortissements dérogatoires		
601	603	605	607	Provisions réglementées		
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions réglementées						
610	612	614	616	Provisions pour risques et charges		
620	622	624	626			
630	632	634	636	Sur immobilisations		
640	642	644	646	Sur stocks et en cours		
Sur clients et comptes rattachés						
650	652	654	656	Provisions pour dépréciation		
Autres provisions pour dépréciation						
660	662	664	666			
TOTAL		684	686			
680		682				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations incorporelles		700	705	Terrains		
Constructions		720	725			
Installations techniques, matériel et outillage		730	735			
Installations générales, agencements et aménagements divers		740	745			
Matériel de transport		750	755			
Autres immobilisations corporelles		760	765			
TOTAL		770	775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)		780				
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						
982						
982 bis	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					
982 ter	Nombre d'opérations sur l'exercice					
983	Déficits imputés					
984	Déficits reportables					
860	Déficits de l'exercice					
870	TOTAL des déficits restant à reporter					
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI						
995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)					
996						

IV DIVERS		
381	Primes et cotisations complémentaires facultatives	
	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	
	325	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	
	327	
380	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	
	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	
	326	
388	N° du centre de gestion agréé	
374	Montant de la TVA collectée	
378	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	
399	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	
398	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	
397	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105
Total 1	106
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
Total 2	144
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
Total 3	152
IV Valeur ajoutée produite	
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3
	137
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF, SI la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117
Mono-établissement au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	du
au	186
Date de cessation	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS	
Effectifs moyens du personnel	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins

10 % du capital de la société)

Formulaire néant

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903	1		904	100	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
Numéro SIREN		Nombre de parts					
Adresse (N°, type et libellé voie)		% de détention					
Code Postal		Commune					
Code Postal		Pays					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre et Nom patronymique		MME SAYADI AMIRA					
Nom marital		AISSA					
% de détention		100,00					
Nb de parts ou actions		100					
Date de naissance		01/07/1981		N° Département 99		Commune SAYADA	
Adresse (N°, type et libellé voie)		8 RUE DE MAINVILLE		Pays TUNISIE			
Code Postal		91270		Commune VIGNEUX SUR SEINE		Pays	

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS		(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)	
Entreprise	Nombre total de filiales détenues par	905	Formulaire néant
Forme juridique	Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Code Postal	Commune	Pays	

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Formulaire néant		<input checked="" type="checkbox"/>	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Code Postal	
		Commune	
		Pays	

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
 DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
 COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

X

PROCES VERBAL ASSEMBLEE ORDINAIRE 2020

L'an deux mille vingt et le 25 juillet à 16 heures, les actionnaires de la SAS 2AS au capital de 1.000 €, se sont réunis au siège social 8 RUE DE MAINVILLE 91270 VIGNEUX SUR SEINE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

MME AISSA AMIRA demeurant au, 8 rue De MAINVILLE 91270 VIGNEUX SUR SEINE, titulaire de 100 parts soit 100 % du capital social.

L'assemblée est présidée par Mme AISSA AMIRA présidente.

La présidente constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 100% des parts sociales, qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article des statuts.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- Le rapport de gestion
- Les comptes annuels
- Le texte de résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes annuels

Puis lecture est faite du rapport du gérant. La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

- L'approbation des comptes annuels. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Proposition de distribution : **NEANT, la totalité du résultat sera affecté au report à nouveau soit la somme de 32 €.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidente, Madame
AISSA AMIRA et visé par l'ensemble des actionnaires présents à l'assemblée.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AISSA AMIRA', written in a cursive style.

SAS 2AS
SAS AU CAPITAL DE 1.000
SIEGE : 8 RUE DE MAINVILLE
91270 VIGNEUX SUR SEINE
RCS : 883 673 535 EVRY

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU
31/12/2020

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin que, conformément aux dispositions de l'article 1856 du code civil et aux dispositions statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et vous rendre compte de l'activité de votre société pendant le dit exercice.

Pour votre information, il vous été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents nécessaires, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le projet de texte de résolution.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 38 €.

Pour situer l'activité de notre société au cours l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport certains postes de notre compte de résultat.

PRÉSENTATION DU COMPTE DU RÉSULTAT

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Composé notamment :

- de produits d'exploitation	43.948 €
dont un chiffre d'affaires net de 43.948 €	
- des charges d'exploitation	43.910 €
comprenant :	
33.273 achats	
7.121 autres achats et charges externes	
3.516 impôts taxes et versements assimilés	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	38 €

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

NÉANT

PERSPECTIVE D'AVENIR

MIEUX FAIRE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NÉANT

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 32 € en totalité au compte report à nouveau.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudriez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. J. J.', is written on the page. The signature is stylized and includes a long vertical line extending downwards from the bottom of the letters.